

Rapport de minorité – Préavis 2021/02 (Commission n°55)

Vente d'actifs 125kV sur la ligne La Veyre – Saint-Triphon

Usine de Pierre-de-Plan, Lausanne, 19.02.21, 1h30

Participants

Membres Conseil communal	Jean-Pascal Gendre Anita Messere Romain Felli, Karine Roch, Paola-Richard-De-Paolis, Guy Gaudard, Pedro Martin, Robert Joosten, Ilias Panchard, Johan Pain, Jean-Blaise Kalala Valentin Christe	Président et rapporteur Rapporteur de minorité
Excusé		
Représentant Muni. Lausanne	Jean-Yves Pidoux	Directeur unique des SiL
Membres de l'Admin. communale	Nicolas Waelti François Schweizer Michael Ghali	Secrétaire général Gestionnaire contractuel au service Patrimoine Assistant du secrétaire général

Une question simple

La volonté de la Municipalité est de vendre une petite ligne d'électricité - à ciel ouvert - entre Saint-Triphon et La Veyre à Romande Énergie. La Municipalité considère que cet actif rapporte peu (115 000.-/an), coûte beaucoup (50 000.- à 80 000.-/an) et souhaite s'en séparer en 2021, en mentionnant qu'elle doit être entretenue à grands frais dans 5 à 10 ans. Le prix de vente, comme le montant que rapporte cette ligne, qui ne serait donc pas déficitaire, est décidé par le DETEC.

Un entretien futur péjorerait les investissements globaux des SiL de 130 millions/an car une rénovation coûterait des dizaines de millions. Cette ligne ne permet plus d'acheminer l'électricité de Lavey à Lausanne - qui transite par le réseau Swissgrid - et il y a déjà suffisamment de connexions Swissgrid proches (Romanel et quartiers ouest) pour la sécurité des Lausannois en cas de problème.

Des interrogations légitimes et une direction stratégique... toujours surprenante

Est-il pertinent de se séparer d'un actif de transport d'électricité pour une vente à Romande Énergie ? Les questions et propositions ont fusé, notamment pour savoir si une telle propriété, qui paraît modeste (3/480 millions du réseau lausannois), ne peut pas être un moyen de négocier avec le Valais dans le futur car ce canton déborde d'électricité issue de l'hydraulique. Des interrogations demeurent face aux motivations de l'acheteur, sa stratégie, des possibilités d'échange et le prix de l'enfouissement possiblement obligé.

Les réponses ont laissé des commissaires dans l'interrogation. Leur positionnement révèle ces doutes plus que légitimes qui s'inscrivent dans le contexte de la libéralisation du marché de l'électricité qui redistribue les cartes et celui de la centrale hydro-électrique de Lavey qui va échapper à Lausanne prochainement. Si la vente est aussi urgente en fin de mandat alors que la ligne sera si coûteuse, pourquoi ne le faire qu'à présent ? Une réponse limpide a été honnêtement donnée par l'administration :

« Effectivement, on aurait pu faire cette vente avant. »

Le contribuable à la caisse

Les Lausannois ne sont plus les consommateurs de l'énergie de Lavey qui est distribuée bien avant d'aboutir ici. Une ligne de transport ne rapporte pas autant que la distribution locale. Les Lausannois paieraient via le timbre, si cet actif ne rapportait pas les min. 25 000.-/an. Chaque année perdue quant à la vente de cette petite ligne de transport d'électricité à rénover, et donc pas une ligne de distribution locale lucrative, coûte au contribuable qui paie déjà l'électricité la plus chère de Suisse. D'où la question : L'échec de Lavey+ était-il en lien avec la décision de vente ?

« Il n'y a pas de lien direct avec Lavey. »

Dans ce cas, pourquoi avoir attendu ?

Un acheteur plutôt content

L'acheteur est le locataire actuel. Le DETEC lui a donné un prix, il ne paiera pas plus à Lausanne qui n'a plus l'utilité de cette ligne. Quelle est la stratégie - sans aucun doute rentable - de Romande Énergie pour s'intéresser à ce bout

de ligne qui rapporte si peu à Lausanne ? Le contrat de vente - avec les conditions - reste inaccessible alors qu'il s'agit des deniers publics. La transparence à Lausanne révèle à quel point l'eau reste opaque à cause du courant...

La libéralisation du marché de l'électricité est la possibilité pour chaque ménage ou entreprise de choisir son fournisseur ou, au mieux, de l'être soi-même. C'est le moment pour les SiL de décider de partager le pouvoir décisionnel en deux entités qui collaborent pour une direction capable de définir ce qui est le plus pertinent, urgent et efficace pour les Lausannois.

Conclusion

Des évidences à long terme doivent convaincre une majorité du législatif pour une décision qui révèle à quel point les SiL souffrent d'une direction qui n'affiche pas de stratégie limpide pour assurer un développement optimal et un prix accessible de l'électricité. Cette vente tardive dont le motif reste mystérieux met en évidence le fonctionnement et la transparence des SiL. Est-ce qu'il ne faut pas améliorer cette institution pour plus d'efficacité ?

Ce rapport de minorité propose au Conseil communal de prendre connaissance de la réalité de cette commission qui s'est montrée très dubitative et interrogative et propose une liberté de vote à chacun.

Jean-Blaise Kalafa

Anita Messere

Guy-Pascal Gaudard